

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Avril 2022

97x22

DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DÉPARTEMENTAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE-TERRITORIAL

Le Maire rappelle que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide aux dépenses d'investissement contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la maîtrise de la demande énergétique et au développement des énergies renouvelables. Ce dispositif s'intitule « Fonds départemental pour la mise en œuvre du plan climat-air-énergie-territorial ».

Cette aide subventionne notamment des projets écologiques ayant, par exemple, trait à l'acquisition de véhicules neufs électriques, l'installation de bornes de recharges électriques (IRVE) ou à l'aménagement de pistes cyclables. Le taux de subvention est de 70% du montant HT pour l'achat de véhicules électriques et des installations d'IRVE.

Dans l'optique de renouveler sa flotte automobile tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable, la Commune des Pennes-Mirabeau compte acquérir des véhicules électriques et installer des bornes de recharges électriques.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aides financières du Département pour la réalisation du projet mentionné ci-dessous :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Acquisition de deux véhicules électriques et installation de quatre IRVE	66 000 €	46 200€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- ADOPTE les demandes de subvention relatives à ces opérations,
- SOLLICITE les aides du Conseil Départemental au titre du Plan Climat-Air-Énergie-Territorial,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 29 Avril 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI